

Suite aux instances de carte scolaire (CTSD et CDEN), les incidences sur la rédaction de la circulaire et ses annexes sont les suivantes :

Ouverture du poste de CPD Langues vivantes - maternelle

ANNEXE 4 : ajout d'une ligne « CPD Langues vivantes – Maternelle – 1 poste départemental »

Fermeture du poste de Maître E LAVELANET George Sand GII

ANNEXE 5 – page 1 : suppression de la ligne « HAPC - LAVELANET GII – 1 enseignant spécialisé à dominante pédagogique »

Fermeture du poste de Classe nature de SUC et SENTENAC

Circulaire du mouvement – page 9 : suppression de la ligne « Poste Suc et Sentenac » de la liste des postes à profil

ANNEXE 6 : suppression de la ligne « Classe Nature – SUC et SENTENAC »

Découplage du poste de directeur de l'école Lamartine de LAVELANET et du poste de coordonnateur REP

Circulaire du mouvement – page 9 : - suppression de la ligne « Le poste de directeur appartenant au dispositif REP de l'école LAVELANET Lamartine couplé au demi-poste de coordonnateur REP » ;

- modification de la ligne « Le poste de directeur appartenant au dispositif REP de l'école LAVELANET George Sand » en « Le poste de directeur appartenant au dispositif REP des écoles de LAVELANET Lamartine et LAVELANET George Sand »

- ajout d'une ligne « le demi-poste de coordonnateur REP »

ANNEXE 6 : - ajout d'une ligne « le demi-poste de coordonnateur REP »
- modification de la ligne « Directeur d'école – LAVELANET Lamartine GI couplé avec 0,50 coordonnateur REP » en « Directeur d'école – LAVELANET Lamartine GI »